FLASH INFO [Edition novembre 2026]

L'UNSA obtient enfin un chantier sur la reconnaissance de la filière des fonctionnaires techniques au MINARMAC



Nous sommes à l'aube d'un tournant très attendu. Un chantier indispensable, et même urgent, est en passe d'être lancé. Pourtant, il avait été sans cesse repoussé depuis des années. Il est vrai que, début 2024, la priorité avait été donnée à la révision des grilles indiciaires des militaires. Puis, début 2026, le tour était venu pour les attachés d'administration de bénéficier de taux de promotion substantiellement rehaussés, destinés à offrir à l'ensemble de la filière administrative des débouchés par le haut.
Et qu'advenait-il alors des fonctionnaires techniques du ministère des Armées ? Pendant longtemps, rien ! Néanmoins, en cette fin d'année 2026, un chantier se profile enfin.

L'UNSA Défense n'a pas ménagé sa peine pour convaincre de la nécessité de ce chantier

Depuis quatre ans, **l'UNSA Défense** n'a cessé d'interpeler les autorités sur l'urgence à mieux reconnaitre la filière des fonctionnaires techniques du MINARMAC (ATMD, TSEF et ICD). Deux signes indiscutables témoignent de cette nécessité : les agents en poste, souvent très qualifiés, sont totalement désabusés et démotivés par leur rémunération et leur avancement, lorsqu'ils se comparent au privé certes, mais aussi à d'autres corps de fonctionnaires. C'est le quotidien de l'**UNSA Défense** que de recueillir l'insatisfaction et le désarroi de ces agents de la filière technique. Nous observons donc des départs prématurés et avec eux, la compétence qui s'envole. L'autre signe qui ne trompe pas, ce sont les piètres résultats obtenus aux concours, qui, depuis plusieurs années, ne parviennent plus à saturer les droits ouverts. Le niveau au recrutement baisse en conséquence, ce qui n'est pas sans impact sur les activités du ministère. La DRH-MD a beau vouloir réorganiser les spécialités des corps techniques[1], c'est peine perdue : ce qui n'attire plus dans ces concours, ce sont les salaires proposés à l'embauche, ainsi que le peu de perspectives de carrière offertes.



L'action de l'UNSA Défense en quelques chiffres :

- **4 ans** de négociation avec la DRH-MD
- **Plusieurs rencontres** avec le Contrôle Général des Armées
- **Un argumentaire chiffré** transmis à l'Assemblée Nationale
- **25.000 agents défendus** par les 3 recours salariaux introduits en 2025 et 2026 par l'UNSA Défense, actuellement examinés par le Conseil d'État.

Un dialogue peu conclusif avec la DRH-MD

Pour sortir de l'ornière, un dialogue installé dans la durée avec la DRH-MD a servi de trame de fond à un travail revendicatif mené par **l'UNSA Défense**. Des erreurs ou des injustices passées ont ainsi pu être rectifiées (*cf.* IFSE des groupes sommitaux[2]). Des fonctionnements ont également pu être améliorés, toujours sous l'impulsion de **l'UNSA Défense** (*cf.* avancement des ICD HC[3]). Cependant, face à des positions dogmatiques de l'administration, sur des politiques salariales inégalitaires menées ces dernières années par le ministère, **l'UNSA Défense** n'a pas hésité à porter certains litiges devant les tribunaux, après avoir épuisé toutes les voies de dialogue. Ainsi, trois instances contentieuses ont actuellement cours devant le Conseil d'État (les « ICDD historiques »[4] ainsi que 2 requêtes visant l'alignement de 4 corps de fonctionnaires sur les IFSE complémentaires servies à quelques agents de ces corps uniquement). Au travers de ces procédures, **l'UNSA Défense** défend les intérêts de non moins de 25.000 fonctionnaires du MINARMAC. Ne doutez aucunement que - *confrontée à cette capacité d'action coercitive dont **l'UNSA Défense** s'est dotée* - la DRH-MD se montre désormais très à notre écoute.

Que l'on ne s'y trompe pas : si le ministère a opté pour ces politiques salariales inégalitaires à des fins d'attractivité dans quelques métiers de niche - *et qu'il a récolté ces procédures contentieuses en retour* - c'est avant tout car il n'a pas été doté des moyens qui lui auraient permis de revaloriser l'ensemble des agents de la filière technique. Pourtant, aucun d'entre-eux n'a démérité. Alors, pourquoi ces différences ?

L'UNSA Défense s'adresse à l'Assemblée Nationale

Forte de cette analyse, **l'UNSA Défense** a saisi, au mois de juin 2026, la commission de Défense et des forces armées de l'Assemblée Nationale, en dénonçant, faits chiffrés à l'appui, l'absence de reconnaissance de la filière technique et en demandant à ce qu'un budget puisse enfin venir y remédier. La LPM, en constante hausse, ne pourra à l'évidence continuer à s'exécuter sans disposer de ressources techniques civiles hautement qualifiées et en nombre suffisant. Leur fidélisation et leur attractivité représentent donc des enjeux vitaux pour la Nation, et c'est ce que nous n'avons pas manqué de rappeler aux députés.

L'UNSA Défense auditionnée par le Contrôle Général des Armées

Toujours au mois de juin 2026, le Contrôle Général des Armées (CGA) rencontre **l'UNSA Défense**. Le CGA souhaite connaître l'analyse faite par notre fédération de la situation de la filière technique. Plusieurs échanges denses avec le CGA s'inscrivent alors dans cette démarche. L'**UNSA Défense** aura été écoutée par les contrôleurs avec la plus grande attention et bienveillance. Suite à quoi, le CGA vient de livrer son rapport à la Ministre, à la rentrée 2026.

S'il est encore trop tôt pour lever le voile sur le contenu de ce rapport, nous pouvons parfaitement résumer les grandes lignes revendiquées par **l'UNSA Défense** pour la filière technique :

- le besoin de bâtir une politique à long terme de valorisation et de reconnaissance de l'expertise des fonctionnaires de la filière technique, qui en définira la place au sein du ministère, qui en fixera le haut niveau de technicité attendu, et qui tiendra compte des enjeux de fidélisation et d'attractivité ; et surtout, d'une politique dotée d'un budget pluriannuel de mise en œuvre ;

- le besoin de définir, également, la place des agents contractuels techniques respectivement à celle des fonctionnaires. Le plus souvent, les agents contractuels viennent palier les déficits de recrutements des fonctionnaires par voie de concours. Il s'agit donc d'une gestion d'opportunité et à très court terme, qui ne permet à aucune des deux filières de se projeter dans la durée. Le statut des fonctionnaires est généralement plus protecteur et offre de meilleures perspectives de carrière, si bien que de nombreux agents contractuels gagneraient à l'endosser. Par ailleurs, les recrutements en masse de contractuels viennent priver la base des corps de fonctionnaires de leurs flux nominaux d'entrée. Il en résulte une dynamique d'avancement freinée, qu'il faudrait absolument prendre en compte, alors que la gestion des corps s'en désintéresse totalement[5]. Cette dualité de filières d'entrée est donc perdante-perdante, si bien que **l'UNSA Défense** revendique l'intégration des agents contractuels aux corps de fonctionnaires, dès lors qu'ils exercent les mêmes fonctions ;
- **l'UNSA Défense** a également dénoncé la politique salariale inégalitaire pratiquée par le ministère, telle que nos actions devant le Conseil d'État la combattent fermement. Si bien que le chantier sur la filière technique devra d'abord passer par le rattrapage des agents lésés par ces inégalités. Un travail de revalorisation des grilles indiciaires sera ensuite à conduire, à commencer par celle des agents de CAT C, tassée de manière indécente. Puis, les grilles des autres catégories devront être « décomprimées » en conséquence. L'outil réglementaire - *et même de coercition* - pour conduire ce chantier sera bientôt apporté par la transposition dans le droit français de la directive européenne sur la transparence salariale.
- Enfin, **l'UNSA Défense** a revendiqué :
  - la hausse substantielle du taux d'avancement au grade d'ICDD, figé à 11% depuis 20 ans, qui sclérose le déroulement des carrières[5] ;
  - à l'instar d'autres ministères, la création d'un échelon supplémentaire, ainsi que d'un grade à accès fonctionnel, afin d'offrir des débouchés de carrière aux TSEF au sommet de leur grille ;
  - la création d'examens professionnels pour accéder aux grades d'ATPMD2, d'ATPMD1 et d'ICDD ;
  - de porter l'échelon sommital du corps des ICD à la hors-échelle B (HEB) et de faire culminer le grade d'ICDD à la HEA, comme déjà pratiqué par d'autres grands ministères pour leurs corps d'ingénieurs Bac+5 ;
  - la fin du mode actuel d'avancement à la hors-classe des ICD (dit « grade à accès fonctionnel »), dont la Fonction Publique concède qu'il est un échec, pour en revenir à un classique taux pro-pro ;
  - la suppression de l'accès au choix à l'échelon spécial, pour en faire un avancement à la durée ;
  - la revalorisation des planchers et des plafonds des IFSE des corps techniques, qui n'ont pas été revus depuis une décennie ;
  - l'alignement de l'IFSE des agents des corps techniques sur celle des fonctionnaires les mieux servis, puis l'intégration de l'IFSE dans le calcul du montant de la pension de retraite.



Au final, en cette fin d'année 2026, ces revendications portées par l'UNSA Défense, ces échanges à tous niveaux et même, les actions contentieuses engagées, portent enfin leurs fruits. En effet, la DRH-MD a confirmé, lors d'une récente CAP, qu'un chantier devrait prochainement s'ouvrir pour traiter de la valorisation de la filière technique. A la bonne heure !

Comme vous venez de le lire, l'UNSA Défense agit concrètement, au plus haut niveau de l'État, et même juridiquement lorsqu'il le faut. Ce travail de fond, cette détermination et ces méthodes de dialogue payent. Nous sommes écoutés, crédibles et respectés ; et régulièrement suivis par les autorités du MINARMAC. Ce chantier enfin obtenu sur la filière des fonctionnaires techniques en est la preuve concrète.

Comme à son habitude, l'UNSA Défense vous tiendra informés des avancées de ce chantier.

[1] Refonte des spécialités du corps des TSEF et création des sous-spécialités
[2] Revalorisation de l'IFSE des groupes sommitaux ICD et TSEF : une situation suivie par l'UNSA Défense
[3] Avancement à la hors-classe des ICD : la DRH-MD accepte enfin de lever un coin du voile
[4] ICDD historiques : l'UNSA Défense porte la revendication devant la justice administrative
[5] Le bilan catastrophique de plus d'une décennie de gestion lacunaire des ICD

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

Vos représentants UNSA Défense pour la filière des fonctionnaires techniques :
- Joël MASSÉ, Secrétaire National,
- Éric MAURICE, Secrétaire National Adjoint.

